

Le département MMI

- [Organisation du département](#)
- [Organisation des études](#)
- [Calendrier](#)
- [L'équipe](#)
- [Le programme](#)

Organisation du département

Le **chef de département** gère le département : budget, fonctionnement et investissements, personnels, pédagogie, atelier, recrutement, relations extérieures, communication du département (site web, réseaux sociaux....) et préside les jurys de fin de semestre et d'attribution du BUT.

Les propositions de ces jurys sont effectuées au grand jury de l'IUT présidé par le Directeur de l'IUT qui valide ces propositions.

Elle est assistée par :

- **Un directeur des études** qui s'occupe de la constitution des groupes d'étudiants, de la gestion des locaux, des emplois du temps et des problèmes de fonctionnement liés aux enseignements, de la gestion des notes, et de l'Intranet.
- **Des enseignants** effectuant des tâches pédagogiques annexes comme la gestion des stages, des projets, les infos-lycées...

Le chef de département et le directeur des études sont membres du comité de direction avec leurs collègues des autres départements, le responsable du service de formation continue, le chef des services administratifs, et le Directeur de l'IUT avec ses adjoints.

Le comité de direction se réunit chaque mardi.

Le chef de département est membre de l'Assemblée des Directeurs de Département (ACD) MMI qui coordonne leurs actions.

L'Assemblée se réunit 3 fois par an. Le programme de formation est mis à jour par une Commission Pédagogique Nationale (CPN).

Prêt de matériel et de salles :

Le département met à votre disposition un certain nombre de matériels et de salles que vous pouvez emprunter, afin de mener à bien vos projets pédagogiques.

Attention, certaines salles ne sont pas en accès libre.

Pour le prêt de matériel, il vous faut remplir le formulaire disponible sur l'intranet du département au moins 48 heures à l'avance. **Aucune demande ne sera acceptée en cas de non-respect de ce délai.**

Le prêt du matériel et l'accès aux salles sera contraint par les règles sanitaires et pourront être annulés ou interdits sans préavis.

Organisation des études

L'Assiduité

La présence est obligatoire aux Cours Magistraux (CM) promo complète, Travaux Dirigés (TD), Travaux Pratiques (TP), et **Situation d'apprentissage et d'évaluation (S.A.E.)** et à toutes les activités pédagogiques (projets, remise de copie, réunions d'information...).

Le contrôle des absences (feuille d'émargement) est géré par les enseignants qui répercutent l'information sur l'intranet.

Les règles sont les suivantes :

- Les horaires des cours sont impératifs. Aucun étudiant ne sera accepté en cours avec un retard. Ce retard sera comptabilisé par une absence au cours.
- Quelle que soit la nature de l'absence ou du retard l'étudiant doit remplir un billet d'absence électronique directement via l'intranet.
- Si un étudiant est obligé de s'absenter pour des raisons valables (convocation officielle, examens médicaux), il doit prévenir au plus tôt le secrétariat MMI. En cas de raison médicale, il doit prévenir le jour même par téléphone ou mail le secrétariat et un certificat est à envoyer au secrétariat dans les 48 heures suivant le début de l'absence. **Aucune justification d'absence ne sera acceptée passé un délai de 7 jours après la reprise des cours.**
- L'étudiant ne prendra aucun rendez-vous pendant les horaires d'enseignement et les jours de contrôle de connaissances (en classe complète, en TD ou en TP).
- Tout étudiant ayant des absences non justifiées sera convoqué devant un jury d'absences pour évoquer la situation et les enjeux.
- Chaque absence non justifiée entrainera une sanction de 0.5 point, par absence, sur la moyenne du module où l'étudiant a été absent.
- En cas d'absence prolongée ou d'absences répétées sans justification, après avoir été convoqué par le chef de département et/ou le directeur des études, l'étudiant n'ayant pu expliquer ces absences sera prévenu par courrier recommandé avec AR et sera considéré comme étant démissionnaire dès réception du courrier, conformément aux textes en vigueur.
- La scolarité sera immédiatement prévenue des absences répétées et injustifiées de l'étudiant. La scolarité parviendra le service des bourses et la préfecture le cas échéant.
- Le total des absences non justifiées sera porté sur tous les documents remis à l'étudiant.

Chaque étudiant peut faire le point de ses absences sur l'intranet de l'IUT.

Calendrier

Le calendrier des périodes de projet, de stage, de vacances et de dates importantes se trouve sur **l'intranet** du département MMI, dans la rubrique "documents", catégorie "planning".

L'équipe

Seize enseignants permanents à l'IUT de Troyes interviennent dans le département MMI. Une trentaine d'enseignants sont des intervenants professionnels venant de l'extérieur.

Certains enseignants occupent, au sein du département MMI, ainsi que de l'IUT de Troyes, des responsabilités listées ci-dessous, vous trouverez également leurs coordonnées si vous souhaitez les joindre.

Nom	Fonction	Mail	Bureau
Martial MARTIN	Directeur de l'IUT	martial.martin@univ-reims.fr	Bât. A
David ANNEBICQUE	Directeur adjoint	david.annebicque@univ-reims.fr	Bât. A
Romain DELON	Chef de département	romain.delon@univ-reims.fr	H013
Joan LEFEVRE	Directeur des études (notes, absences)	joan.lefevre@univ-reims.fr	H013
Marina MATOSIN	Assistante pédagogique	marina.matosin@univ-reims.fr	H010
Laura SINGEOT	Relations Internationales Poursuites d'études à l'étranger	laura.singeot@univ-reims.fr	H110
Anthony FROLI	Responsable Parcours Stratégie de communication	anthony.froli@univ-reims.fr	H108
Jérôme THOMAS		jerome.thomas@univ-reims.fr	H108
Ariane LOIZON		ariane.loizon@univ-reims.fr	H109
Fabrice MEUZERET		fabrice.meuzeret@univ-reims.fr	H109
Gilles GROSDOIT- ARTUR		gilles.grosdoit-artur@univ-reims.fr	H015
Régis HUEZ	Directeur des études (emplois du temps)	regis.huez@univ-reims.fr	C203
Bastien VUILLEMARD	Technicien informatique	bastien.vuillemard@univ-reims.fr	Bât. A
Anthony RAGEUL		anthony.rageul@univ-reims.fr	H015
Guillaume LEULLIER	Responsable Parcours Création Numérique	guillaume.leullier@univ-reims.fr	H015
Amine HARAUBIA	Responsable des stages S4	amine.haraoubia@univ-reims.fr	
Kyllian BRESSON		kyllian.bresson@univ-reims.fr	H110
Patrice GOMMERY		patrice.gommery@univ-reims.fr	H205

Le programme

Nouveau diplôme, le B.U.T. ou Bachelor Universitaire de Technologie se déroule en 3 ans (6 semestres) durant lesquels l'étudiant obtient 180 ECTS et un niveau L3,

Le **Bachelor Universitaire de Technologie Métiers du Multimédia et de l'Internet (B.U.T. MMI)** forme des professionnels de la conception et de la réalisation de produits et de services multimédia. Les diplômés de la spécialité MMI doivent savoir mettre en forme des produits intégrant des médias numériques, adapter leurs contenus aux destinataires, leur transmettre le message en ligne ou hors-ligne. Ils doivent donc acquérir de multiples compétences leur permettant d'intervenir à la fois dans la conception des contenus, dans la réalisation des produits et services, dans leur commercialisation ou leur implantation au sein d'une organisation.

La formation dispensée est répartie en **5 compétences** :

1. Comprendre : Comprendre les écosystèmes, les besoins des utilisateurs et les dispositifs de communication numérique
2. Concevoir : Concevoir ou co-concevoir une réponse stratégique pertinente à une problématique complexe
3. Exprimer : Exprimer un message avec les médias numériques pour informer et communiquer
4. Développer : Développer pour le web et les médias numérique
5. Entreprendre : Entreprendre dans le secteur du numérique

Au cours de la première année vous aborderez le niveau « **initial** » de ces compétences, en deuxième année le niveau « **intermédiaire** » et en troisième année le niveau « **avancé** ».

Image not found or type unknown



Semestre 1 : les bases

Ref	Nom
R101	Anglais
R102	Anglais Renforcé
R103	Ergonomie et accessibilité
R104	Culture numérique
R105	Stratégies de communication
R106	Expression, communication et rhétorique
R107	Écriture multimédia et narration
R108	Production graphique
R109	Culture artistique
R110	Production audio et vidéo
R112	Intégration
R113	Développement Web
R115	Hébergement
R116	Représentation et traitement de l'information
R117	Gestion de projet
R118	Économie et droit du numérique
R119	PPP
SAÉ101	Audit communication numérique
SAÉ102	Recommandation de communication numérique
SAÉ103	Design Graphique
SAÉ104	Production audio et vidéo
SAÉ105	Produire un site web

Semestre 2 : Approfondissement

Ref	Nom
R201	Anglais
R202	Anglais Renforcé
R203	Ergonomie et accessibilité
R204	Culture numérique
R205	Stratégies de communication
R206	Expression, communication et rhétorique
R207	Écriture multimédia et narration
R208	Production graphique
R209	Culture artistique
R210	Production audio et vidéo
R211	Gestion de contenu
R212	Intégration
R213	Développement Web
R214	Système d'information
R215	Hébergement
R216	Représentation et traitement de l'information
R217	Gestion de projet
R218	Économie et droit du numérique
R219	PPP
SAÉ201	Exploration des usages
SAÉ202	Concevoir un produit ou un service et sa communication
SAÉ203	Site web et BDD
SAÉ204	Construire sa présence en ligne

Les programmes des semestres 3, 4, 5 et 6 vous seront présentés plus tard.

En plus de ce tronc commun l'étudiant devra choisir un parcours parmi **3 parcours** en fonction de sa réflexion sur son projet personnel professionnel. Les parcours démarrent dès la 2^{ème} année :

- Développement Web et dispositifs interactifs
- Stratégie de communication numérique et design d'expérience
- Création numérique

Pour plus de détails, il est possible de consulter le Programme National en ligne sur le site MMI.

Le programme du B.U.T. est disponible sur l'intranet de l'IUT :

<https://intranetv3.iut-troyes.univ-reims.fr/fr/but/>